

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Bénédicte Linard, Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, concernant
Des perspectives pour l'ATL à Pâques

Madame la Ministre,

Il n'est plus besoin de revenir sur l'importance des activités, sociales, sportives, en extérieur, etc. pour les enfants et les jeunes. Il en a été question à de nombreuses reprises dans cette Commission et en séance, où vous indiquiez d'ailleurs lors d'un débat thématique que la détresse des jeunes devait être entendue de même que leurs droits respectés. En l'occurrence « l'exercice de leurs droits fondamentaux dont font partie le droit à l'éducation et le droit aux loisirs ».

Lors des congés de carnaval, pour les stages pour les moins de 13 ans la bulle d'activité était de maximum 25 enfants et le résidentiel était interdit. Pour les plus de 13 ans la bulle était de dix. Une évaluation était prévue lors de ces congés de carnaval.

Madame la Ministre, cette évaluation a-t-elle eu lieu ? Quelles en sont les conclusions ? Peut-on se baser sur celles-ci pour préparer les vacances de Pâques ?

Le secteur des stages et de l'ATL a en effet lancé un cri d'alarme afin de pouvoir repasser à des bulles de 50. Pour leur survie mais aussi pour les enfants.

Que leur répondez-vous ? Pensez-vous que cela sera envisageable à Pâques ? Est-ce ce que vous plaidez au(x) prochaine(s) réunions du CODECO ?

Quelles perspectives donner au secteur et aux jeunes pour ces activités importantes ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

La position que je défends vis-à-vis de l'appel des acteurs de l'accueil temps libre (ATL) pour des règles plus souples est la même depuis des mois. En tant que ministre de l'Enfance, le bien-être et le respect des droits fondamentaux des enfants et des jeunes sont mes priorités.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous plaidons pour revoir les mesures sanitaires afin de prendre davantage en considération les besoins des jeunes et d'entendre la requête des opérateurs de l'ATL. Nous avons demandé de donner des perspectives au secteur, avec une attention particulière pour les congés de printemps. La ministre Glatigny et moi-même avons d'ailleurs rédigé un courrier commun dans ce sens à l'attention du Premier ministre et du Comité de concertation (Codeco). Cependant, notre demande d'intégrer d'ores et déjà des règles claires et précises dans l'arrêté ministériel du 6 mars 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, publié le dimanche 7 mars dernier, n'a pas été prise en considération. Or, s'agissant de l'organisation de plaines, de séjours ou de camps, prévisibilité rime avec efficacité et sécurité. Donner des perspectives n'est pas une faveur faite aux opérateurs. C'est une condition sine qua non pour une organisation sereine de l'offre extrascolaire et donc, pour la prise en compte des besoins et des rythmes des enfants et des jeunes.

En dépit des décisions prises vendredi dernier, je persiste à dire qu'il faut réfléchir, de concert avec les experts, à la faisabilité d'un retour à des bulles de 50 enfants pour les prochains congés de printemps, bulle que j'avais déjà défendue début février alors que certains experts et politiques voulaient supprimer complètement les activités extrascolaires et ont, en définitive, proposé de réduire la bulle pour les moins de 13 ans.

Il y a donc lieu de réfléchir à des conditions réalistes permettant la réorganisation des activités en résidentiel, telles que les séjours et les camps d'été, peu importe l'âge de l'enfant. Il est essentiel de permettre à tous de s'épanouir grâce aux activités de l'ATL, ce qui ne peut se faire avec des limitations à des bulles de 10 ou même de 25. Tout comme l'ONE, les fédérations représentatives du secteur sont régulièrement invitées à des réunions de concertation avec mon cabinet. Elles y jouent notamment le rôle de relais des acteurs de terrain. Les informations récoltées lors de ces concertations me permettent alors d'instruire mon plaidoyer en tenant compte des demandes du secteur.

Avec le secteur, je défends le principe que les enfants ne sont pas des variables dans l'équation de nos processus décisionnels. C'est également la position de mes partenaires du gouvernement, car je sais que le ministre-président porte cette question au sein du Codeco avec beaucoup de volontarisme.

Soyez assurées de la mobilisation de mon équipe et de l'ONE pour assurer le suivi des décisions du Codeco et de la communication des nouvelles mesures, dès l'instant où sont publiés les arrêtés ministériels. Nous travaillons de jour comme de nuit, en semaine et le week-end, pour garantir une communication claire, concise, complète et cohérente permettant aux opérateurs d'offrir un cadre structurant et structuré au service des enfants.